Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 27 (1913)

Heft: 4

Artikel: À propos des drapeaux des régiments suisses de France

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-745072

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A propos des drapeaux des Régiments suisses de France.

Réponse à M. G. de Vivis.[1]

Par le Capitaine de Vallière.

M. G. de Vivis m'a fait l'honneur de relever quelques erreurs dans mon ouvrage „Treue und Ehre". Qu'il me soit permis de lui en exprimer ma reconnaissance; j'ai pris bonne note de ses rectifications et le texte de l'édition française « Honneur et fidélité » en a tenu compte, autant que possible. Je regrette cependant de n'avoir pu corriger les planches illustrées, compositions originales du peintre bâlois Burkhard Mangold, mais il était trop tard pour faire modifier les clichés.

Ce sont ces planches qui ont surtout frappé M. de Vivis, car on y voit, avant le XVIIe siècle, des drapeaux flammés, alors que, selon le savant héraldiste, ils n'ont fait leur apparition qu'après cette époque. Les enseignes portées par les régiments Suisses pendant les guerres de religion en France, par exemple, étaient « fascées » ou « burellées » et divisées en quatre quartiers inégaux par la croix blanche. M. de Vivis décrit leur forme spéciale avec une foule de détails intéressants, dans le N° 1 de 1913, page 17 des « Archives Héraldiques » à propos d'un ancien tableau représentant la bataille de Moncontour. Pour étayer son argumentation, il va jusqu'à chercher des exemples dans un travail publié par moi dans la «Revue militaire suisse» de 1908: *Histoire du drapeau Suisse.* Il prouve avec une surabondance de détails que, là aussi, les erreurs sont nombreuses, et, dans le feu de la discussion, il en arrive à oublier complètement le titre de son article: „Richtigstellung einiger Irrtümer" in „Treue und Ehre". Je tiens à ajouter que les drapeaux décrits dans l'«Histoire du drapeau Suisse» ont été copiés dans le „Fahnenbuch" propriété de l'Etat-major général.

La planche la plus critiquée, cette fois à tort, par M. de Vivis est celle qui représente «les drapeaux des régiments Suisses sous Louis XV». Mon contradicteur se contredit lui-même. Après avoir déclaré, avec raison, que les couleurs des flammes changeaient avec chaque colonel, il veut prouver que, sous Louis XV, les couleurs furent celles citées, par le «*Septième abrégé de la carte générale du militaire de France sur terre et sur mer, jusqu'en décembre 1740 etc. etc. . . .*» et il oublie que sous ce même règne, il est des régiments Suisses qui ont changé 3 et 4 fois de colonel et par conséquent de couleurs. La liste qu'il cite, page 20 et 21 ne signifie rien, puisqu'elle n'est valable que pour l'année 1734, tandis que la planche incriminée embrasse tout le règne de Louis XV. M. de Vivis n'a pas saisi la signification de cette illustration qui symbolise

---

[1] Ayant admis dans notre revue l'article critique de M. G. de Vivis, il n'était que justice d'accorder à M. de Vallière nos colonnes pour s'y défendre. Considérant cependant qu'une polémique de ce genre nous éloigne trop du but de notre revue, nous estimons, dans notre intérêt même, ne pouvoir y donner suite.

une époque entière. Chaque drapeau est exact, en lui-même, mais chacun est d'une date différente d'un long règne.

Même observation pour le drapeau des gardes suisses. Après une longue dissertation, il conclut à la presque impossibilité d'en fixer les couleurs. J'ai choisi pour le représenter, dans cette même planche, les couleurs citées par M. de Vivis lui-même, savoir: bleu, turquin, aurore, noir et rouge (mentionnées, du reste, dans les meilleures sources: le Père Daniel: Histoire de la milice Française, en 1724. Général Suzane: Hist. de l'infanterie française). En 1792, les flammes des drapeaux des gardes suisses étaient bleues et rouges.

L'origine du régiment des gardes Suisses de France est aussi matière à controverse. Ici nous sommes, dans le fond, du même avis, mais M. de Vivis joue sur les mots. Si ce régiment n'a été fondé *définitivement* qu'en 1616, ce que je sais fort bien (voir Treue und Ehre, Chap. V page 227: *Endgültige Gründung des Regiments der Schweizergarden in Frankreich*) je soutiens que sa création *morale* date de 1567 (retraite de Meaux). Monsieur de Vivis est de mon avis lorsqu'il dit, page 8: *„Also auch hier der deutliche Hinweis, dass Kompagnien, aber kein Regiment vorher existierten"*. C'est comme si on venait prétendre que la Suisse n'existe que depuis 1848, parce qu'en 1291, elle ne comptait que 3 cantons. Je crois, du reste, que M. de V. n'a pas lu mon texte p. 231 et surtout pas dans « l'Histoire du régiment des gardes Suisses de France » où je reprends en particulier l'origine de chaque compagnie.

Certains portraits sont qualifiés de «fantaisistes». Ils sont tirés d'un ouvrage manuscrit « Les généraux bernois », notices biographiques par R. de Steiger, ancien officier au service de Naples, 1864. L'origine de chaque portrait y est indiquée ainsi p. 51: *Adrien de Bubenberg*, d'après un portrait appartenant à M. de Mulinen-Mutach. *Guillaume de Diesbach* (1442-1517) portrait daté de 1478. Bibliothèque de Berne — tous les portraits reproduits proviennent de familles suisses ou de musées et de collections suisses.

En somme, les critiques de M. de Vivis s'adressent presque davantage à l'illustrateur qu'à moi. M. le docteur Gessler, assistant au musée national, qui s'est spécialement occupé de l'illustration documentaire, est aussi pris à partie, quoique la critique taise son nom. Je constate que mon contradicteur, sur plus d'un point, est absolument d'accord avec moi, mais il ne doit pas regretter d'avoir trouvé une occasion de plus d'intéresser les lecteurs des *Archives*, en les tenant sous le charme de sa vaste érudition.

Miscellanea.

Zum Wappen des Bischofs von Basel. Die Notizen im vorletzten Heft des Herald. Archivs kamen leider zu spät, um sich dem hochwürdigsten Herrn Bischof Dr. Jacobus als schlichter Festgruss zum Jubiläum präsentieren zu können. Andererseits war aber der Druck schon gelegt, so dass es unmöglich